

Maître d'ouvrage



LES PLAINES DE LA CHAUMIERE
Dossier d'autorisation Loi sur l'eau
Etude d'impact

Résumé non technique



Juin 2017 – Version C0

Titre : Les plaines de la Chaumière - Etude d'impact et dossier autorisation Loi sur l'eau

Version : C0

Maître d'ouvrage : CHAMAZONE PROMO

Localité : Matoury, Guyane française

Date de remise : Juin 2017



Bureau d'études - Environnement & Inspection Télévisuelle

AGRE
Lot Le Grand Rorota
22 rue Ilet Le Père
97354 Rémire-Montjoly

BUREAU
Immeuble PATAWA
854 A route de Rémire – BP 48
97394 Rémire-Montjoly Cedex

CONTACT
Tél 0594 27 33 42
Fax 0594 28 57 50
contact@agrenv.fr

SAS au capital de 10 000 €
SIRET 511 711 343 00018 - APE 7122B

SOMMAIRE

1	OBJET DE L'ETUDE D'IMPACT	1
2	LOCALISATION DU PROJET	1
3	DESCRIPTION DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET	3
3.1	RELIEF ET SOUS-SOL.....	3
3.2	RUISSELLEMENT ET COURS D'EAU.....	3
3.3	RISQUES NATURELS.....	4
3.4	CLIMAT	4
3.5	MILIEU NATUREL.....	5
3.6	PATRIMOINE.....	1
3.7	ENVIRONNEMENT HUMAIN.....	1
3.8	DOCUMENTS D'URBANISME.....	1
3.9	DESSERTE ET DEPLACEMENTS.....	1
3.10	RESEAUX PUBLICS ET COLLECTE DES DECHETS	2
3.11	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2
3.12	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	3
4	DESCRIPTION DU PROJET	6
4.1	PRESENTATION DU PROJET	6
4.2	DESCRIPTION DES TRAVAUX	6
4.3	ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....	7
5	SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES CORRECTIVES ASSOCIEES	10
6	SYNTHESE ESPECES PROTEGEES ET/OU DETERMINANTES ZNIEFF ET MESURES DEDIEES	14
7	COUT DES MESURES D'INSERTION	16
8	JUSTIFICATION DU PROJET	16
9	ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION UTILISEES	17
9.1	CARACTERISATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	17
9.2	EVALUATION DES EFFETS DU PROJET	17

1 OBJET DE L'ETUDE D'IMPACT

La société Chamazone Promo souhaite aménager les parcelles BC 323 et BC 48 dans le secteur de la Chaumière sur la commune de Matoury. L'opération est nommée « Les Plaines de la Chaumière ».

Les aménagements prévus consistent à réaliser un lotissement comprenant 129 villas individuelles sur des parcelles d'environ 1200 m², 2 bâtiments collectifs comportant 8 logements sur deux parcelles de 3500 m² et une parcelle de 4177 m² destinée à un commerce. La surface totale aménagée est de 19,81 ha.

La réalisation de cette opération est soumise à la législation pour la protection de l'environnement.

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact et d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau.

2 LOCALISATION DU PROJET

Le terrain à aménager se situe sur la commune de Matoury, en Guyane française.

La zone d'étude est localisée au nord-ouest du Mont Grand Matoury, dans le secteur Austerlitz, à l'extrémité ouest du chemin de la Chaumière.

Il s'agit d'une zone péri-urbaine.

Au nord-est de la parcelle, on trouve quelques villas individuelles, et notamment le lotissement Louisor.

Le reste de la parcelle est bordée de zones boisées, dont celles la réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury à l'ouest et au Sud.

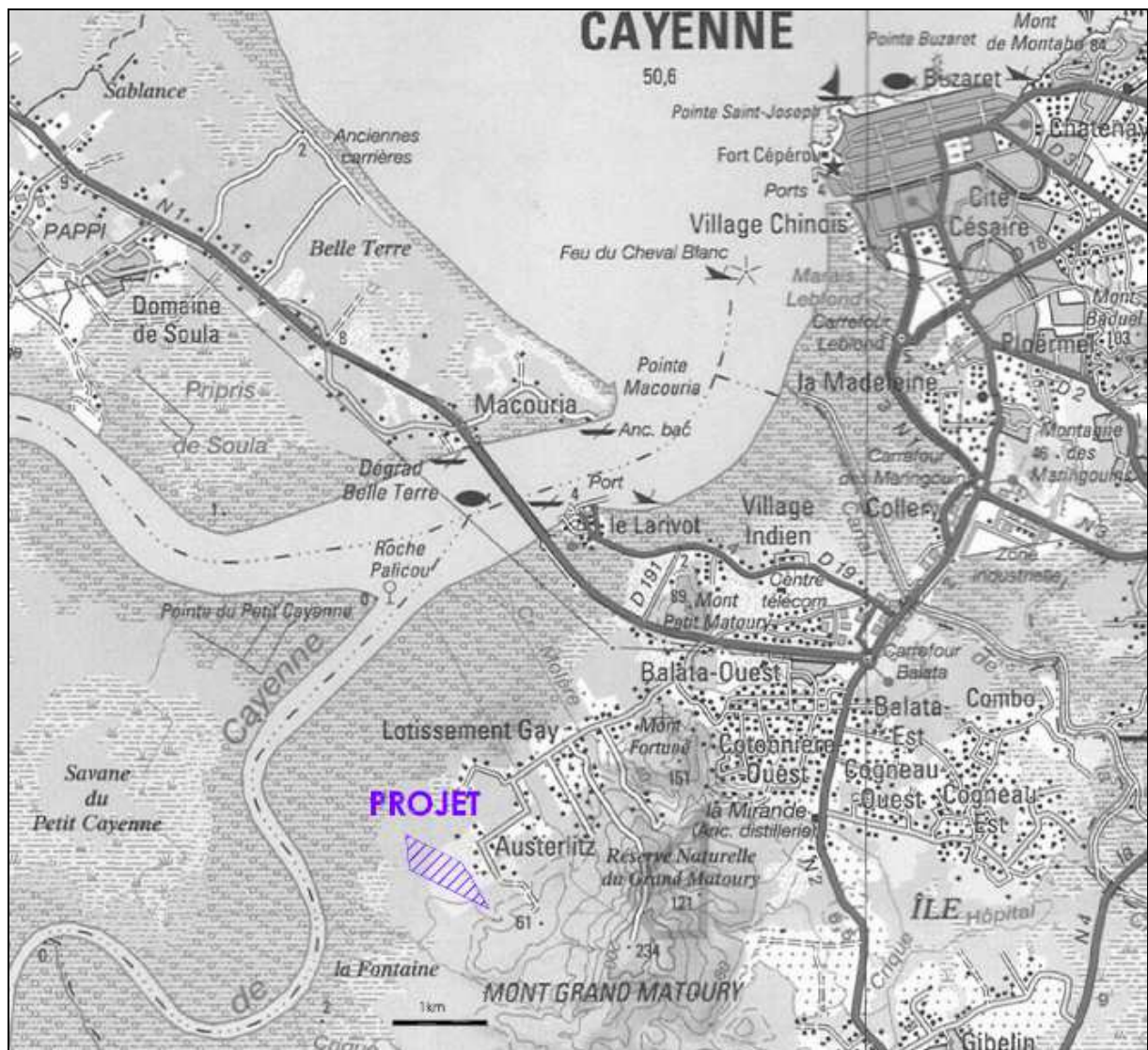


Figure 1 : Localisation du projet au niveau de l'île de Cayenne IGN 1/100 000 (AGIR ENVIRONNEMENT)

3 DESCRIPTION DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

3.1 RELIEF ET SOUS-SOL

Le terrain est situé à proximité des prpriis bordant la rivière de Cayenne et en contrebas des reliefs du Mont Grand Matoury (234 m d'altitude).

La zone à aménager présente des altitudes comprises entre 1,2 et 10,5 m NGG. Des lignes de crête

Deux zones basses humides sont identifiées en bordure ouest du terrain. Leur altitude s'établit en dessous de 2,5 m NGG.

Le sous-sol est constitué principalement d'argiles rouge et blanche, de sable argileux et de grès tendre jaune.

3.2 RUISSELLEMENT ET COURS D'EAU.

Le projet ne reçoit pas d'eaux en provenance d'un bassin versant amont.

Les eaux pluviales ruissèlent sur le terrain depuis le point haut en direction de 3 exutoires :

- A et A' : vers l'ouest en direction de zones basses marécageuses,
- B : vers le nord en direction de la parcelle BC170 puis une zone basse marécageuse,
- C : Vers le sud en direction de la parcelle BC 47 jusqu'à une zone basse, avec de nombreux canaux d'irrigation (artificiels).

Les eaux s'écoulent ensuite de manière diffuse dans les prpriis et marécages boisés bordant la rivière de Cayenne. Ces secteurs, non aménageables, ne présentent pas d'enjeux en termes d'augmentation des débits d'eaux pluviales.

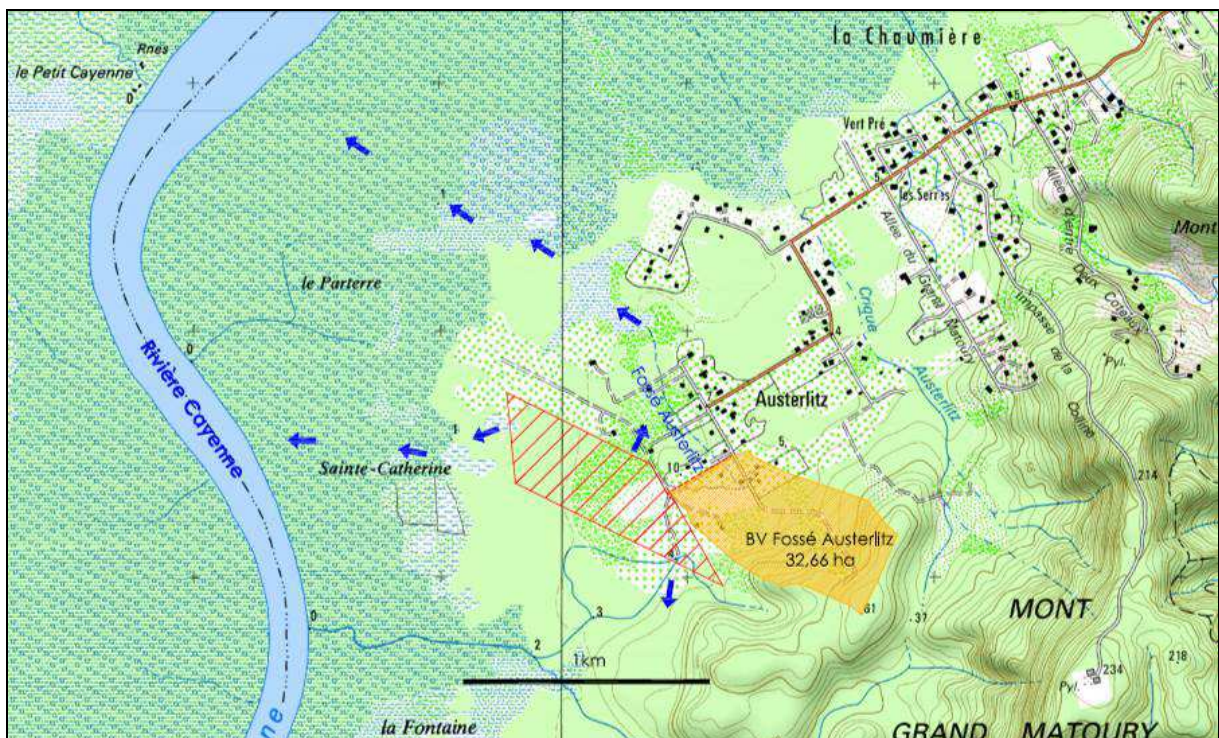


Figure 2 : Localisation du milieu récepteur du projet (AGIR ENVIRONNEMENT)

La piste d'accès au terrain traverse le fossé Austerlitz. En amont de la piste, le bassin versant de ce fossé est d'environ 32,66 ha depuis le bas des pentes du Mont Grand Matoury. Cet écoulement se poursuit du sud au nord à travers des parcelles privées en direction des marais bordant la rivière de Cayenne.

3.3 RISQUES NATURELS

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de l'île de Cayenne issue de la directive inondation a été approuvée par arrêté préfectoral le 02/03/2017.

Des cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation pour le Territoire à Risque Important d'inondation de l'île de Cayenne ont été élaborées et approuvées par arrêté préfectoral le 26/01/2017.

Le terrain objet de l'opération est concerné par la cartographie du Territoire à Risque Important d'Inondations (TRI) :

- Cas des inondations par débordement de cours d'eau

Dans les zones de hauteur d'eau inférieure à 0,5m, les habitations sont autorisées, les bâtiments sensibles interdits, après remblais de 1 m par rapport au terrain naturel.

Dans les zones de hauteur d'eau entre 0,5 et 1 m, les habitations et les constructions recevant du public sont interdites.

- Cas des inondations par submersion marine

Les constructions et aménagements sont admis sous réserve de ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et ne pas retarder l'exondation des terrains.

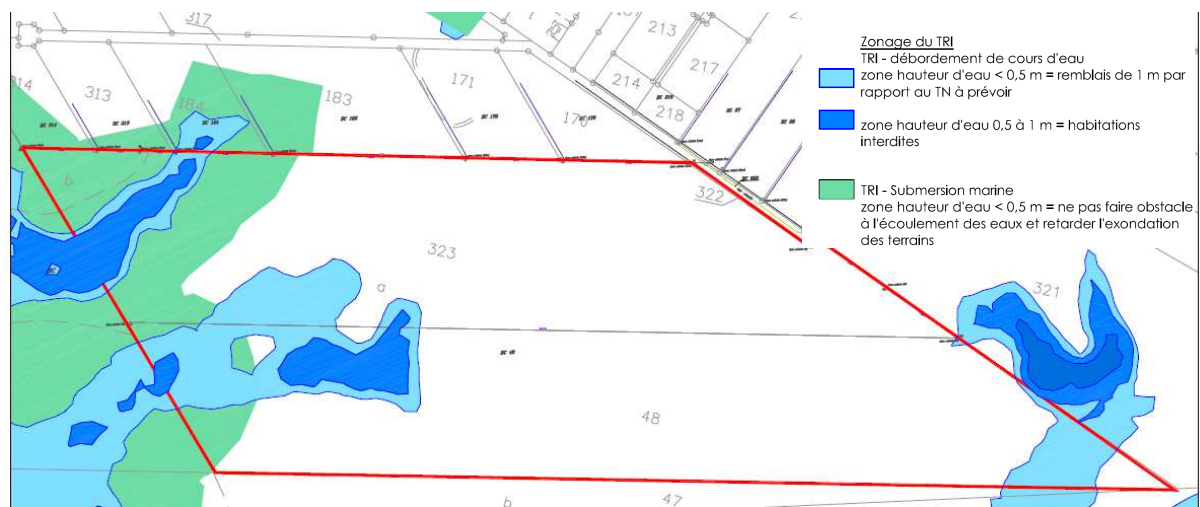


Figure 3 : Carte de zonage du TRI au droit de l'opération

3.4 CLIMAT

La Guyane est soumise à un climat équatorial, chaud, très pluvieux et par conséquent très humide. Elle bénéficie également d'un ensoleillement très important.

La pluviométrie moyenne annuelle sur la commune de Matoury est de 2750 mm.

Les vents dominants sur la zone proviennent le plus souvent du secteur Est à Nord-est.

Concernant le changement climatique, à l'échelle régionale les tendances observées sont une hausse des températures et une augmentation du niveau moyen de la mer.

3.5 MILIEU NATUREL

L'évaluation environnementale du site du projet, basée sur une étude floristique et faunistique, a été confiée à un expert faune flore, M. PELLETIER.

▪ **Habitats naturels et flore**

Au droit de la zone d'étude, **deux habitats** revêtent des **enjeux forts de conservation**. Il s'agit d'une part de la forêt mature et d'autre part de la zone humide marécageuse.

Au niveau de la flore patrimoniale, les **enjeux de conservation** sont particulièrement **faibles**.

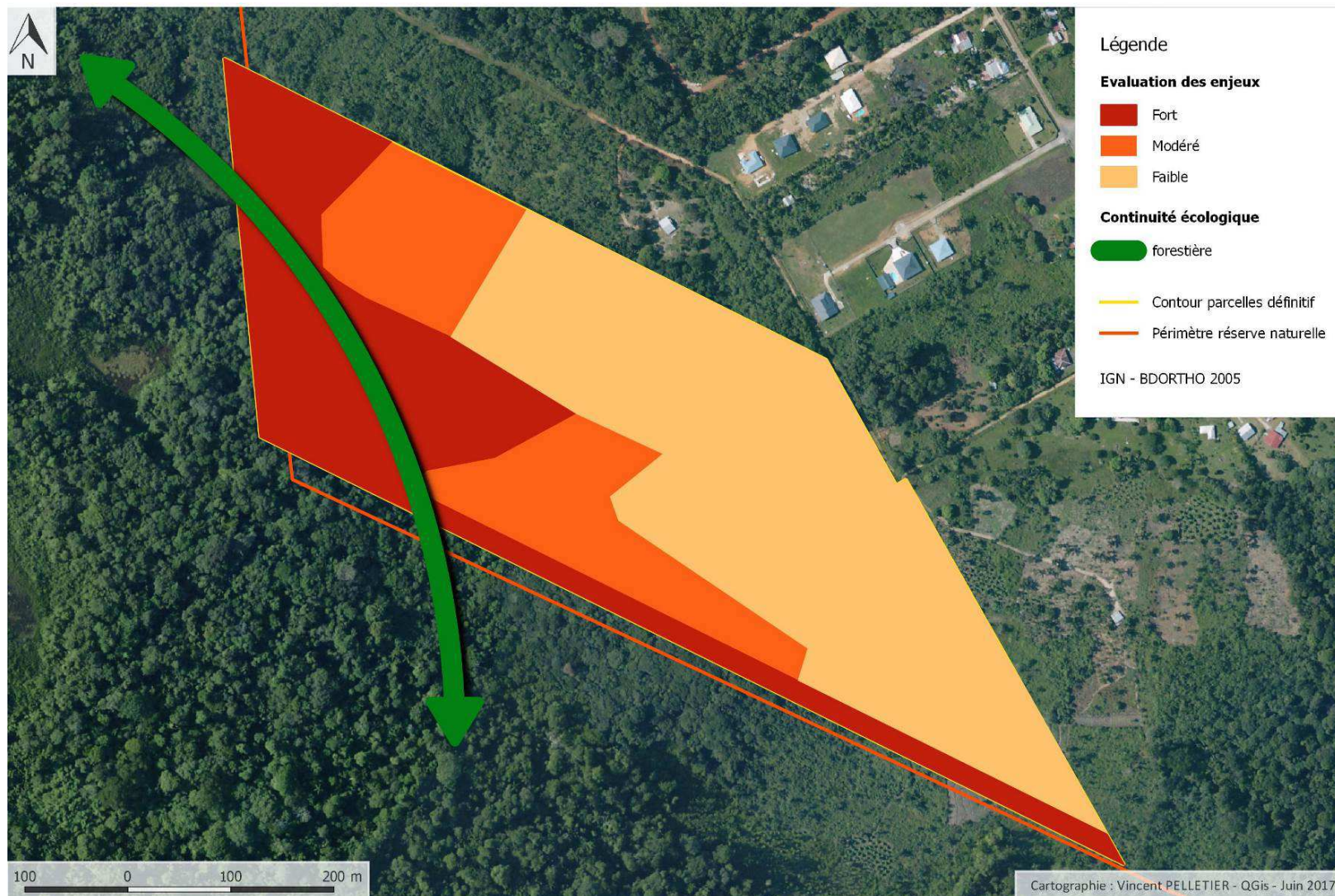
En effet, parmi les **221 espèces végétales inventoriées** sur l'ensemble du site, **seules trois sont des plantes remarquables**, déterminantes pour la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Guyane.

▪ **Faune**

Le site présente des habitats potentiellement favorables aux batraciens (marais, forêt mature). Parmi les 103 espèces d'oiseaux inventoriées, 20 espèces remarquables sont détectées, dont **19 espèces protégées**.

Sur les 7 espèces de mammifères inventoriées, on note la présence **d'un élément remarquable** : un groupe de pécaris à lèvres blanches, indicateur de forêts matures en bon état de conservation, qui réside principalement dans la Réserve naturelle voisine.

La liste des espèces protégées et déterminante figure en page 14 de ce résumé.



Cartographie des enjeux et continuité écologiques (La Chaumière, commune de Matoury)

3.6 PATRIMOINE

La zone à aménager se trouve en bordure immédiate de la Réserve Naturelle Nationale du Mont Grand Matoury.

Le Service Régional d'Archéologique (SRA) consulté en date du 18/08/2016 a indiqué que compte tenu de sa nature et sa localisation, le projet est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Aussi un diagnostic archéologique préventif sera émis sur les demandes de travaux sur la zone d'étude.

3.7 ENVIRONNEMENT HUMAIN

▪ Population

La population légale 2013 de la commune de Matoury (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016) est de 30 244 habitants.

Le taux d'accroissement annuel, calculé entre 2007 et 2012 est de 3,6 %.

▪ Urbanisation et équipements dans le secteur du projet

Plusieurs zones d'habitat sont présentes dans la zone d'étude élargie. Le secteur Chaumière-Austerlitz est une zone d'habitat diffus, avec principalement des villas individuelles sur de grandes parcelles.

Sur la parcelle BC170, juste en bordure nord-est de l'opération, se trouve une construction spontanée au milieu d'une zone d'abattis..

Sur la parcelle BC 171 il y a également une construction privée, dont l'accès se fait par la piste présente sur la parcelle BC322 puis BC317. La construction n'est pas visible depuis la piste.

La parcelle BC321 est quant à elle occupée par une construction sommaire et une grande zone d'abattis qui s'étend également sur la pointe sud est de la parcelle projet (BC48).

3.8 DOCUMENTS D'URBANISME

Dans le projet de Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé au 6 juillet 2016, le secteur du projet est classé en espace urbanisé (prioritaire pour l'urbanisation).

Le projet de lotissement des Plaines de la Chaumière est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CA CL.

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Matoury, les parcelles concernées par le projet sont classées en zone AUd3. Le projet est compatible avec le PLU.

Il existe une petite zone (3565 m²) classée en Espace Boisé Classé (EBC) non aménageable, qui fera l'objet d'une procédure de modification simplifiée pour adapter le zonage.

En effet, elle est actuellement recouverte d'une friche arbustive qui ne présente pas d'enjeux de conservation au niveau environnemental.

3.9 DESSERTE ET DEPLACEMENTS

La zone d'étude est accessible principalement depuis la RN1 (l'un des axes structurants du département) en empruntant le chemin de la Chaumière.

Il faut ensuite emprunter l'allée du Grand Cèdre, puis l'allée de l'Ebène souffre.
Puis une piste en latérite d'environ 300 m mène aux parcelles projet.

3.10 RESEAUX PUBLICS ET COLLECTE DES DECHETS

La gestion des eaux pluviales relève de la compétence communale.

- **Eaux usées**

L'opération se situe en zone d'assainissement non collectif.

- **Alimentation en eau potable**

Il n'y a pas de périmètre de protection de captage d'eau dans le secteur d'étude.

Le réseau d'adduction d'eau potable est existant le long de l'allée de l'Ebene souffre.

- **Electricité**

Le réseau électrique existant dans la zone d'étude est situé le long de l'allée de l'Ebene souffre

- **Collecte des déchets**

La collecte et le traitement des déchets sur la zone relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

3.11 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE

Les zones d'eaux stagnantes sont propices au développement des moustiques, vecteurs de maladies graves.

La conception des aménagements hydrauliques devra être soignée afin d'éviter la formation de gîtes larvaires.

3.12 SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse de l'état initial du site et son environnement a permis de mettre en évidence les principaux enjeux et sensibilités de la zone d'étude figurant dans le tableau suivant.

	CONTRAINTES (risques de conflits majeurs avec la population, de destructions environnementales, contraintes fortes d'aménagement)	OPPORTUNITÉ (résorption de conflit, amélioration des caractéristiques environnementales, dispositions favorables à l'aménagement)	Importance de l'enjeu vis-à-vis du projet +++ fort ++ modéré + faible 0 non concerné
Climat	Ensoleillement important, taux d'humidité élevé, vents constants et moyens	Potential pour les énergies renouvelables et la construction bioclimatique	+
Relief	Terrains hydromorphes en partie basse du site.		+
Eau	Nécessité d'assurer une gestion des eaux pluviales : - quantitatif : transparence hydraulique - qualitatif : qualité de l'eau à préserver		+++
Risques naturels	Présence de zones inondables Eviter les remblais dans les zones inférieures à la côte de référence		+++
Milieu naturel	Préservation de la forêt mature hydromorphe et de la zone humide marécageuse. Projet en limite avec une zone naturelle protégée Mesures d'évitement / réduction à prévoir pour les espèces protégées		+

	CONTRAINTES (risques de conflits majeurs avec la population, de destructions environnementales, contraintes fortes d'aménagement)	OPPORTUNITE (résorption de conflit, amélioration des caractéristiques environnementales, dispositions favorables à l'aménagement)	Importance de l'enjeu vis-à-vis du projet +++ fort ++ modéré + faible 0 non concerné
Patrimoine	Présence de sites archéologiques à proximité → diagnostic archéologique prescrit Proximité immédiate de la réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury		++
Paysage	Intégration du projet par rapport aux zones naturelles avoisinantes		++
Logements équipements		Pression foncière forte sur l'île de Cayenne Contribue à répondre aux besoins en logements importants	++
Urbanisme	Modification simplifiée du PLU au niveau de la zone EBC		+
Déplacements	Zone enclavée actuellement	Développement d'un maillage viaire cohérent Prise en compte des déplacements piétons et cycles	++
Réseaux Déchets		Participation au développement des réseaux et à la collecte des déchets	+
Energies		Priorité systématique aux économies d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables	+
Risques technologiques	/	/	0
Nuisances, sécurité, salubrité	Conception des aménagements hydrauliques évitant la formation de gîtes larvaires		+

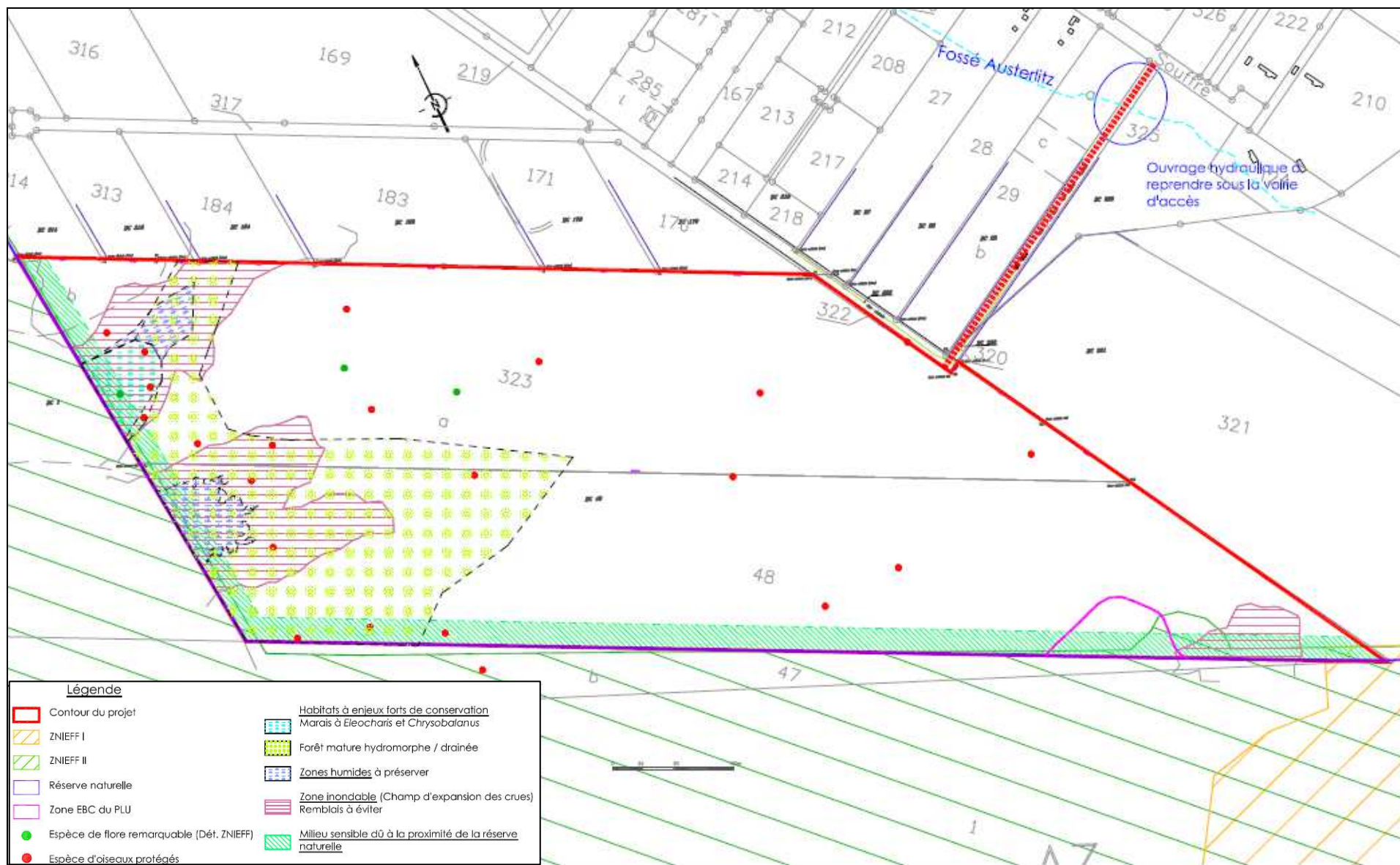


Figure 4 : Carte des enjeux environnementaux au droit du projet

4 DESCRIPTION DU PROJET

4.1 PRESENTATION DU PROJET

Le site retenu pour l'implantation l'opération des Plaines de la Chaumière se situe en zone semi-urbaine, dans la continuité de l'urbanisation existante.

Les aménagements prévus consistent à réaliser un lotissement comprenant 129 villas individuelles sur des parcelles d'environ 1200 m², 2 bâtiments collectifs comportant 8 logements sur deux parcelles de 3500 m² et une parcelle de 4177 m² destinée à un commerce. La surface totale aménagée est de 19,81 ha.

Une voie d'accès au lotissement sera réalisée depuis la voie existante rue Ebène Souffre. Une voie de desserte interne sera réalisée en bouclage afin de desservir les parcelles. Une voie en impasse desservira les lots en limite Sud. Cette voie sera bordée de trottoirs et de places de stationnement.

L'amenée et la desserte des réseaux d'eau potable, électricité, télécommunication sera réalisée.

Un réseau d'eaux pluviales enterré sera réalisé pour collecter les eaux pluviales et les évacuer dans la zone humide située à l'extrémité ouest du lotissement.

Une zone de 5,17 ha située en partie ouest du terrain, en limite de la Réserve naturelle du Mont Grand Matoury ne sera pas aménagée afin de préserver une partie des zones d'enjeux environnementaux identifiées (zones humides et forêts matures drainées / hydromorphes) et conserver une bande de 30 mètres en limite de la Réserve. Cette zone représente 20,7 % de la surface initiale des parcelles (25 ha).

4.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le terrain sera divisé de façon à obtenir 132 parcelles.

129 parcelles de surface moyenne de 1000 m², avec seulement quelques plus grandes parcelles de l'ordre de 1800 m², seront destinées à la construction de villas individuelles. Deux lots de 3500 m² seront destinés à des logements collectifs.

Un lot de 4300 m² environ sera dédié pour un commerce.

La phase de terrassements consistera d'abord en un déforestation, débroussaillage et un décapage du terrain à aménager.

▪ **Accès et voiries**

La voie d'accès à l'opération se fera via la route existante « allée de l'Ebène Souffre » puis la piste d'environ 300 ml située sur les parcelles BC320, BC322, et BC324. Cette piste sera revêtue en enrobé et agrémentée d'un trottoir.

Un ouvrage hydraulique sera réalisé afin de permettre la traversée du fossé Austerlitz au droit la voie d'accès. Cet ouvrage sera dimensionné de manière à ne pas impacter l'écoulement des eaux.

Les voiries intégreront des trottoirs.

Une place de stationnement par parcelle à bâtir sera créée le long de la voie interne au lotissement pour les visiteurs. Il est également prévu des places au niveau des aires de jeux. Les places de stationnement pour le commerce seront comprises dans l'enceinte même du lot.

▪ **Gestion des eaux pluviales**

Le réseau de collecte des eaux pluviales sera constitué de canalisations enterrées.

Le réseau pluvial enterré aura pour exutoire les zones basses marécageuses présentes à l'ouest et au sud-est du terrain, en lien avec la zone de marais et les mangroves bordant la rivière de Cayenne.

Le projet présentera quatre exutoires principaux, dont 3 dans la zone basse présente à l'ouest et un dans la zone basse présente au sud-est.

Un ouvrage hydraulique sera réalisé sous la voie d'accès à l'opération afin d'assurer la transparence hydraulique au droit du fossé Austerlitz.

▪ **Gestion des eaux usées**

Les eaux usées du lotissement, seront traitées individuellement sur chaque parcelle par un système d'assainissement autonome. L'acquéreur de chaque lot aura à charge la réalisation et l'entretien du système d'assainissement des eaux usées.

Le système mis en place devra être conforme à la réglementation en vigueur et avoir reçu un agrément du Ministère de l'Ecologie du développement Durable et de l'Energie et du Ministère des affaires sociales et de la santé.

Une autorisation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC de la CACL) devra être préalablement obtenue par l'acquéreur lors de la demande de permis de construire.

4.3 ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Les réseaux d'eau potable sera rétrocédé à la CACL, qui en assurera la gestion et l'entretien.

L'entretien de la voirie, du réseau de collecte des eaux pluviales ainsi des espaces verts sera à la charge de l'association syndicale de l'opération.

Les propriétaires des parcelles auront à leur charge l'entretien des dispositifs d'assainissement des eaux usées conformément à la réglementation en vigueur.

5 SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES CORRECTIVES ASSOCIÉES

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description
SOL, SOUS-SOL ET EAUX SOUTERRAINES	Chantier	Travaux de terrassement	Modification de la géomorphologie	Faible Permanent	Projets adaptés au relief de la zone dans le but de limiter les terrassements Bilan nul déblais/remblais recherché
		Stockage et évacuation des matériaux de déblais/remblais	Destruction du milieu naturel, obstacles aux écoulements, nuisances visuelles	Faible à élevé Temporaire	Choix de sites adaptés pour le stockage des matériaux Déblais excédentaires évacués vers un site agréé
	Chantier	Circulation des engins de chantier, tassement du sol, terrassement	Destruction de terre végétale, mélange avec matériaux inertes Stérilité des sols	Modéré Temporaire	Balisage des zones de chantier Terre végétale décapée et stockée sur une zone appropriée pour être réutilisée sur site
	Chantier / exploitation	Imperméabilisation des sols, drainage, remblais	Modification du régime hydrologique et hydraulique dans la zone basse	Négligeable Permanent	/
EAUX DE SURFACE	Exploitation	Imperméabilisation des sols	Augmentation des débits de pointe aux exutoires	Faible Permanent	Limitation de l'imperméabilisation à 25 % par parcelle de lot à bâtir
	Exploitation	Remblais au niveau de la voie d'accès	Diminution des capacités / Obstacles aux écoulements en cas de crues	Modéré Permanent	Ouvrage de franchissement dimensionné pour une pluie de retour décennale au droit du fossé Austerlitz
	Exploitation / Chantier	Aménagements réalisés en zones humides	Destruction de zone humide	/	Zones humides préservées
BIODIVERSITE	Projet/Chantier	Déforestation Destruction d'habitats forestiers	Dérangement pendant les travaux et perte de territoire pour 5 espèces de rapaces forestiers protégés	Temporaire Permanent Très faible	Maintien d'une partie de la forêt mature hydromorphe / drainée
	Projet / Chantier	Déforestation	Risque de mise en danger de la faune non mobile	Temporaire Faible	l'association Kwata sera mandatée lors des travaux pour recueillir et déplacer la faune mobile
	Projet / Chantier	Déforestation	Destruction de forêt secondaire et forêt mature hydromorphe / drainée et friche Impacts indirects : ouverture du milieu (chasse) à proximité d'espaces naturels sensibles	Modéré Permanent	Abattage des arbres vers l'intérieur du chantier pour préserver les milieux sensibles adjacents - Balisage des milieux sensibles avant travaux Sens de déforestation allant de l'est vers l'ouest afin de faciliter le refuge de la faune vers les zones non impactées et protégées Interdiction de la chasse – Entrée du chantier clôturée
	Projet / Chantier	Déforestation	Destruction de forêt mature hydromorphe / drainée (2,35 ha) Perte de territoire pour les espèces animales	Modéré Permanent	Modification du plan d'aménagement : préservation de 53 % (2,68 ha) de la forêt mature hydromorphe / drainée
	Projet / Chantier	Déforestation	Destruction de zones humides	Important permanent	Mesure d'évitement : modification du plan d'aménagement pour préserver les zones humides
	Projet / Chantier	Déforestation	Destruction d'individus d'espèces végétales déterminantes ZNIEFF	Très faible à faible Permanent	Conservation des habitats (marais) ou d'une partie des habitats (forêt mature) sur le site permettra le maintien de ces espèces déplacement de deux espèces Vanilla cf. palmarum et Aristolochia stahelii

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description
BIODIVERSITE	Projet/Chantier	Déforestation Destruction d'habitats forestiers / lisière hydromorphe	Dérangement pendant les travaux et perte de territoire pour 12 espèces d'oiseaux protégées	Temporaire Permanent Très faible	Maintien d'une partie de la forêt mature hydromorphe / drainée Conservation des zones humides (marais)
	Projet/Chantier	Déforestation Destruction de friches et abattis	Dérangement pendant les travaux et perte de territoire pour 2 espèces de rapaces rudéraux protégés	Temporaire Permanent Faible	/
	Projet/Chantier	Déforestation Destruction de friches et abattis	Dérangement pendant les travaux et risque de destruction de nichée Perte de territoire pour 3 espèces d'oiseaux protégées liées aux friches	Temporaire Permanent Très faible	Déforestation en saison sèche (Août à novembre) afin d'éviter la période optimale de reproduction de ces espèces
	Projet/Chantier	Déforestation Destruction d'habitats forestiers	Dérangement pendant les travaux et risque de destruction de nichée Perte de territoire pour 2 espèces d'oiseaux dont 1 protégée liées aux forêts littorales	Temporaire Permanent Faible	Maintien d'une partie de la forêt mature hydromorphe / drainée Déforestation en saison sèche (Août à novembre) afin d'éviter la période optimale de reproduction de ces espèces
	Projet / Chantier	Déforestation Destruction d'habitats forestiers	Dérangement pendant les travaux Destruction d'une zone d'alimentation pour espèce ZNIEFF (harde de pécaris à lèvres blanches)	Temporaire Permanent Modéré	Maintien d'une partie de forêt mature hydromorphe / drainée
PATRIMOINE NATUREL	Projet / Chantier	Réalisation de l'opération à proximité de la Réserve Naturelle du Mont Grand Matoury	Perte de territoire pour les animaux de la réserve naturelle Facilitation des accès pour les animaux domestiques et les chasseurs.	Fort Permanent	Zone tampon boisée préservée sur environ 60% du linéaire de lisière entre le projet et la Réserve naturelle, où les habitats naturels présents sont en bon état de conservation Non déforestation d'une partie de la forêt mature
PAYSAGE	Chantier	Présence d'engins de chantier Décapage de sols Envols de poussières	Dégradation des paysages	Faible Temporaire	Organisation rigoureuse du chantier Mise en place de palissade Respect des éléments végétaux conservés dans le plan d'aménagement
	Projet	Urbanisation d'une zone naturelle boisée / en friche	Transformation de l'ambiance paysagère	Modéré Permanent	Aménagements paysagers prévus Essences plantées choisies parmi une palette végétale locale

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description
POPULATION ET BIENS MATERIELS	Projet / Chantier	Réalisation des travaux	Destruction des cultures vivrières	Faible Permanent	Agriculture spontanée illégale - Pas de mesures prévus
	Projet	Création de logements Création d'aires de jeux Installation de commerces	Nouvelle offre de logements Création d'emplois et d'activités	Positif	/
	Projet	Création d'une nouvelle trame viaire	Augmentation de la fréquentation / circulation automobile	Modéré Permanent	Participation au développement des modes de déplacements doux Création de dessertes pour les piétons
UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES	Chantier	Terrassement du projet (Déblais / remblais)	Utilisation de matériaux d'apport pour la réalisation des plateformes du projet	Faible Temporaire	Projet conçu de manière à minimiser les remblais en suivant au mieux le relief du site. Matériaux d'apport (latérite) de fabrication locale, issus des carrières agréées
	Chantier	Arrosage des surfaces décapées pour limiter les envols de poussières. Lavage des engins de chantier	Augmentation des besoins en eau potable	Faible Temporaire	/
	Projet	Augmentation de la population et des activités	Augmentation des besoins en eau potable	Modéré Permanent	CACL informée du projet de lotissement et des besoins de l'opération
POLLUTIONS, NUISANCES ET DECHETS	Chantier	Réalisation des travaux Circulation des engins de chantier	Perturbation de la circulation Dégradation d'habitats naturels sensibles	Faible Temporaire	Riverains informés – signalisation du chantier Barrière de sécurité isolant l'accès au chantier Circulation des camions de chantier en dehors des heures de pointe sur voie d'accès
	Chantier	Travaux d'extension ou de dévoiement de réseaux	Coupures momentanées Gêne pour les riverains et futurs habitants	Faible Temporaire	Travaux sur les réseaux éviteront les coupures dans la mesure du possible Information des riverains au préalable si toutefois indispensable
	Chantier / exploitation	Infiltration de produits polluants dans les sols	Pollutions chroniques et/ou accidentelles de la nappe	Faible à élevé Temporaire	Dispositions prises dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux pluviales et usées permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines
	Chantier	Décapage des sols Travaux	Rejets de matières en suspension dans les eaux de surface Atteintes des milieux aquatiques	Faible à élevé Temporaire	Travaux réalisés en saison sèche (août à novembre) En fin de journée, arrêter le chantier en laissant une surface régulière bien compactée Dispositifs de décantation / filtration des matières en suspension avant rejet dans le milieu récepteur
	Chantier	Fuite d'huile, de carburant Lessivage de produits dangereux stockés dans de mauvaises conditions Déversement accidentel de polluants	Pollution des eaux et du sol	Moyen à élevé Temporaire	Véhicules de chantier stockés et entretenus sur des sites adaptés hors chantier Produits polluants stockés sur une cuvette de rétention étanche Etablissement de plans d'urgence en cas de déversement accidentel Réalisation soignée des revêtements bitumineux et de la pose des bétons
	Exploitation	Lessivage d'hydrocarbures et huiles sur les chaussées Accident entraînant le déversement de produits dangereux dans le milieu naturel Utilisation de produits phytosanitaires	Contamination des eaux de surface par hydrocarbures, métaux lourds, matières en suspension	Faible à élevé Temporaire ou permanent	Dispositif de dissipation des eaux pluviales mis en place à chaque exutoire Usage raisonné des phytosanitaires
	Exploitation	Dysfonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome des eaux usées	pollution organique et bactériologique des eaux de surface	Faible à élevé Temporaire / permanent	Dispositifs d'assainissement autonomes mis en place après approbation du SPANC de la CACL Entretien régulier des dispositifs à prévoir
	Chantier	Réalisation des travaux Défrichage	Production de déchets verts (racines, souches, andains), Production de déchets (déblais, déchets de chantier)	Faible Temporaire	Limitation des déblais par réutilisation en remblais Mise en décharge des déchets non valorisables Utilisation de matériaux de construction issus de filière de recyclage ou non polluants privilégiée
	Exploitation	Augmentation de la population	Production de déchets supplémentaire (ménagers, encombrants, déchets verts)	Modéré Permanent	Aménagement des voiries en bouclage conformément aux préconisations de la CACL

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description
POLLUTIONS, NUISANCES ET DECHETS	Chantier	Travaux de terrassements et de construction Fonctionnement des engins de chantier	Envois de poussières Emission de substances polluantes	Nul à faible Temporaire	Arrosage des surfaces non revêtues par temps sec
	Chantier	Travaux de terrassements et de construction Fonctionnement des engins de chantier	Asphyxie et détérioration de la végétation au droit de la réserve naturelle par des poussières et particules polluantes	Modéré Temporaire	Maintien d'une bande tampon boisée sur une partie du périmètre de l'opération en lisière avec la Réserve naturelle Arrosage des surfaces non revêtues par temps sec
	Exploitation	Augmentation du trafic routier	Emission de polluants atmosphériques	Modéré Permanent	Participation au développement des transports collectifs et des modes de déplacements doux
	Chantier	Bruits des engins de chantier	Nuisances sonores	Localement modéré Temporaire	Respect de la législation en vigueur sur le bruit Chantier diurne
	Exploitation	Circulation automobile	Nuisances sonores	Négligeable	/
SANTE HUMAINE PATRIMOINE CULTUREL	Chantier	Risques d'accidents	Atteinte aux personnes	Faible à élevé Temporaire	Chantier clôturé Accès contrôlé et sécurisé, signalisation adaptée Aménagements de passages piétons protégés Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
	Exploitation	Risques d'accidents de circulation	Atteintes aux personnes	Faible à moyen Permanent	Réseau viaire urbain, prise en compte des différents modes de déplacement Aménagement des carrefours avec routes de desserte sécurisés (Zones de stationnement et voies internes adaptées aux besoins)
	Projet/ Exploitation	Développement de gîtes larvaires de moustiques	Transmission de maladies graves	Modéré Permanent	Usage raisonné des gouttières Emprises nécessaires à la circulation des engins de démolition
	Chantier / Projet	Réalisation des travaux	Destruction de vestiges archéologiques	Variable Permanent	Mesures d'évitement à prévoir selon les résultats du diagnostic archéologique prescrit
CLIMAT ET VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Exploitation	Consommation électrique des logements Consommation des équipements et éclairage public Transports et déplacements	Rejet de gaz à effet de serre Réchauffement climatique	Faible à modéré Permanent	Les logements devront être conformes à la RTAA DOM Bâtiments conçus selon les principes de l'architecture bioclimatiques. Eclairage public conçu de façon à limiter les consommations énergétiques zone d'aménagement située à proximité des équipements publics
	Exploitation	Réchauffement climatique Elévation moyenne du niveau de la mer Augmentation de la cote d'altitude des exutoires en mer	Inondations / submersion des zones basses	Nul au droit du projet	/
RISQUES MAJEURS	Exploitation	Remblais dans le champ d'expansion des crues – Implantation de bâtiments en zone inondable	Augmentation des risques d'inondation	Faible Permanent	Respect du règlement du PPRI Transparence hydraulique au niveau de la voie d'accès Remblais limités dans la zone basse, pas de zones sensibles en aval, présence de vastes zones de champs d'expansion des crues non constructibles aux exutoires
COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET SCHEMAS DIRECTEURS	Projet	Projet conforme au SAR projet conforme au SCOT projet conforme aux orientations du SDAGE	/	/	/
	Projet	Partie du projet (3565 m²) située en zone EBC du PLU non aménageable	Nécessité de réaliser une modification de zonage	Temporaire	Modification simplifiée du zonage du PLU La zone classée en Espace Boisé Classé est en réalité une zone de friche sans enjeux réels de conservation

6 SYNTHÈSE ESPÈCES PROTÉGÉES ET/OU DETERMINANTES ZNIEFF ET MESURES DÉDIÉES

Tableau 1: Synthèse des enjeux, des impacts et mesures correctrices pour les habitats, la faune et la flore – V. Pelletier 29/09/2016

Thème	Nom français	Nom scientifique	Statut	Habitat	Enjeu de conservation	Impact mesure sans	Impact résiduel avec mesure	Description Mesure
Espace protégé	Réserve Naturelle MGM		P	Forêts, Marais	Fort	Fort	Faible	Maintien d'une lisière forestière
Habitat	Forêt mature			Forêts	Fort	Fort	Faible	Maintien de forêt mature
Habitat	Marais			Marais	Fort	Fort	Très faible	Maintien du marais
Flore		<i>Crinum erubescens</i>	D	Marais	Modéré	Modéré	Très faible	Maintien du marais
Flore		<i>Vanilla cf. palmarum</i>	D	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Déplacement de la plante
Flore		<i>Aristolochia stahelii</i>	D	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Déplacement de la plante
Faune	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	P	Passage	Modéré	Inexistant		
Faune	Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Très faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Maintien de forêt mature
Faune	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Maintien de forêt mature
Faune	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	Milieux rudéraux	Nul	Faible		
Faune	Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Maintien de forêt mature
Faune	Harpag bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	P	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Maintien de forêt mature
Faune	Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	P	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Maintien de forêt mature
Faune	Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	P	Milieux rudéraux	Nul	Faible	Très faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	Milieux rudéraux	Nul	Faible	Très faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	P	Milieux rudéraux	Nul	Faible	Très faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Ibijou gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Maintien de forêt mature
Faune	Ermite nain	<i>Phaethornis longuemareus</i>	D	Forêts	Modéré	Modéré	Faible	Maintien de forêt mature
Faune	Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	P/D	Forêts	Modéré	Modéré	Très faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Alapi à menton noir	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>	P	Forêts	Faible	Modéré	Très faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Tyranneau minute	<i>Ornithion inerne</i>	P	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Maintien de forêt mature

Faune	Tyranneau des palétuviers	<i>Sublegatus arenarum</i>	P	Milieus rudéraux	Modéré	Faible	Très faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	Forêts	Faible	Faible	Très faible	Maintien de forêt mature
Faune	Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Faible	Maintien de forêt mature
Faune	Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	P	Milieus rudéraux	Nul	Faible	Très faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Pécari à lèvres blanches	<i>Tayassu pecari</i>	D	Forêts	Fort	Fort	Modéré	Maintien de forêt mature

Sur les 19 espèces protégées d'oiseaux détectées sur la zone :

- 5 espèces ne font que survoler la zone ou sont de grands rapaces qui nécessitent la présence de grands arbres en secteur forestier calme
- 4 espèces forestières sont directement liées aux lisières et forêts hydromorphes et leur nid potentiel serait donc automatiquement sauvegardé par le projet (Ibis vert, Batara à gorge noire, Alapi à menton noir, Tyranneau des palétuviers)
- 7 espèces nichent potentiellement dans n'importe quel type de forêt mature et leur nid pourrait donc se trouver dans le secteur déforesté. Toutefois, les chances réelles qu'un nid d'une de ces espèces soit présent demeurent infimes
- 3 espèces se reproduisent probablement sur le site et nécessitent une demande de dérogation pour destruction : Râle kiolo, le râle grêle et le Troglodyte à face pâle sont des oiseaux qui vivent et nichent dans les friches denses, herbacées et arbustives. Le repérage et la découverte du nid de ces oiseaux est impossible.

Un dossier de dérogation sera réalisé concernant ces 3 espèces.

7 COUT DES MESURES D'INSERTION

Cette partie a pour objectif de présenter le coût des mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en place pour le projet.

Définition	Description	Coût
Mesure d'évitement : secteur ouest du terrain non aménagé	Maintien d'une zone à fort enjeux de conservation de 3,84 ha - Préservation d'une partie de la forêt mature - Préservation des zones humides	3 456 000 €
Mesure d'évitement : préservation d'une banse tampon de 30 mètres en limite de la Réserve	Une bande tampon de 30 mètres de largeur sera préservé sur une longueur de 450 mètres environ	1 197 000 €
Fossés de décantation provisoire avec ouvrages de filtration	Mise en œuvre (matériau avec géomembrane, enlèvement et curage)	81 000€
Mise en place de signalisation routière pour sécurité		38 000 €
Aménagement paysager	Plantation d'arbres, d'arbustes et de haies	42 000 €
Ouvrage de dissipation des eaux pluviales	Fossé enherbé / enroché évasé mis en place au niveau de chaque exutoire des eaux pluviales	25 600 €
Coût total		4 839 600 €

La principale mesure mise en place dans ce projet est une mesure d'évitement : non aménagement d'une zone à enjeux environnementaux de 5,17 ha (soit 20,7% de la surface du projet).

L'estimation du coût de cette mesure se chiffre en perte de foncier aménageable.

Les autres mesures sont soit intégrées dans le budget global de la conception de l'ouvrage soit intégrée à la réalisation du chantier (pratiques à adapter).

8 JUSTIFICATION DU PROJET

L'opération des Plaines de la Chaumière proposera 151 lots à bâtir. Cette opération permettra de répondre à une partie de la forte demande en logement sur Matoury. Le projet est conforme au projet d'aménagement et de développement durable de la commune telle que défini dans le PLU.

➤ Enjeux écologiques :

Le parcellaire retenu est celui qui présente le moindre impact environnemental tout en assurant la faisabilité du projet.

Les zones humides sont entièrement préservées, ainsi que plus de la moitié de la forêt mature hydromorphe / drainée. Au total ces mesures de maintien d'habitats représentent **3,84 hectares, soit 15% de la totalité de la surface** du terrain qui ne sera pas aménagée.

Cela permet également de préserver une zone tampon avec la réserve naturelle sur toute la limite ouest.

➤ Surface des parcelles :

Le choix de proposer des parcelles de taille moyenne (environ 1000m²) correspond à une adaptation entre l'offre et la demande actuelle pour les terrain à lotir.

➤ Ouvrages de rétention des eaux pluviales :

Les exutoires des eaux pluviales de la zone à aménager sont des zones basses humides en lien avec la zone de marais et les mangroves bordant la rivière de Cayenne.

Ces secteurs, non aménageables, ne présentent pas d'enjeux en termes d'augmentation des débits d'eaux pluviales.

Pour cette raison il a été décidé de ne pas réaliser d'ouvrages de rétention des eaux pluviales, mais seulement de limiter l'imperméabilisation sur la zone.

9 ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION UTILISEES

9.1 CARACTERISATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial est une étape fondamentale car elle met en évidence les caractéristiques du site et permet d'estimer la sensibilité générale de son environnement.

Elle touche à tous les aspects de l'environnement du projet : milieu physique, milieu naturel, milieu humain, paysage et patrimoine, contexte général.

Les méthodes utilisées pour caractériser l'état initial comprennent :

- des investigations de terrain destinées à appréhender l'ensemble des enjeux environnementaux localisés sur le site,
- un recueil de données auprès des divers organismes et administrations locaux,
- des recherches et analyses bibliographique,
- d'éventuelles enquêtes auprès des personnes concernées directement dans le projet.

9.2 EVALUATION DES EFFETS DU PROJET

▪ **Méthode de calcul des débits de pointe des bassins versants**

Le choix de la méthode se fait d'après les préconisations du rapport préliminaire Evaluation des débits caractéristiques sur les bassins versants non jaugés en Guyane (DIREN, 2008).

Les temps de concentration, l'intensité de pluie projet, les coefficients de Montana, le coefficient de ruissellement et le débit de pointe sont calculés avec les formules standards.